



Fausse accusations auprès de locataires

Par **revlam**, le **26/03/2009** à **18:35**

Bonjour,

Mon épouse et moi même avons de gros problème dans notre résidence. Tout d'abord, nous sommes locataire au milieu d'une majorité de copropriétaires.

Aujourd'hui j'ai reçu un coup de téléphone de mon agence immobilière qui me stipule qu'elle a reçu un courrier émanant de syndic de la résidence disant qu'il y a des défécation canine sur notre balcon et des déchets en grandes quantités. Ce qui est absolument faux. Notre chien n'a pas accès au balcon et il n'y a jamais eu de déchets mis à part des sacs plastiques qui protégeaient le sol lors de l'application de peinture sur une partie du balcon.

De plus, nous sommes au 4ème et dernier étage et nous ne voyons pas sur quoi ils se basent pour porter de telles accusations.

Nous commençons sérieusement à en avoir marre car ce n'est pas la première fois que nous sommes accusé : crachas dans l'ascenseur, dégradation de ce dernier, mouchoirs sales jetés dans les parties communes. Nous avons même été accusé d'avoir pris l'ascenseur après 20h. Malheureusement tout ceci n'a été qu'oral sauf pour la fameuse lettre reçue ce jour !

J'aimerais savoir ce que nous pouvons faire afin de ne pas laisser passer ce genre de sottises. Nous pensions déjà aller déposer une plainte auprès des forces de l'ordre et faire un recommandé à notre agence immobilière (qui est notre seul interlocuteur) qui gère le bien. Comment devons nous réagir face au syndic ?

Merci par avance de votre aide précieuse.

Cordialement,